



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 22^e jour de janvier 2024

- Sont présent(es) :**
- M. Yves Boyer, maire ;
 - Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
 - Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
 - M. Anthony Mangione, conseiller no3 ;
 - M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
 - Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
 - M. Denis English, conseiller no6 ;
- Sont aussi présents :**
- M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
 - M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme ;

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2023

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de décembre 2023

5.2. Rapport des interventions de l'année 2023

5.3. Adhésion 2024 à l'AGSICQ pour le Chef aux opérations

5.4. Embauche au poste de pompier

5.5. Nomination au comité intermunicipal suite à l'entente SSI avec la municipalité de Saint-Édouard

5.6. CAUCA - Offre de service relatif à l'entente SSI Saint-Édouard

5.7. Axes prioritaires 2024-2025 – Sécurité publique

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 22 janvier 2024

6.2. Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

6.3. Approbation des prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

6.4. Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024

6.5. Adhésion 2024 à la COMAQ pour le Directeur général

6.6. Demande d'appui en vue de la fin potentielle des activités de la Caisse Desjardins de Sherrington à l'horizon 2025

6.7. Correction de la résolution 2023-09-145 relative au calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024/AJOUT

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Règlement no332 décrétant une dépense et un emprunt de 437 510 \$ - Dépôt du certificat

7.2. Adoption du Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308

7.3. Avis de motion - Projet de Règlement 290-3 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de décembre 2023

8.2. Rapport des permis de l'année 2023

8.3. Abandon de caractère de rue

8.4. Acquisition d'un camion pour le service de l'urbanisme

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de décembre 2023

9.2. Étude hydrogéologique – Contrat de gré à gré EST Solutions inc. - REPORTÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Aide financière - Société d'histoire des XI

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-01-001 À 19 h 30, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Anthony Mangione **ET SECONDÉ PAR** Réjean Cousineau que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 22 janvier 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2024-01-002 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé avec les modifications suivantes :

- **AJOUT** – 6.7 Correction de la résolution 2023-09-145 relative au calendrier des assemblées du conseil ;
- **REPORT** – 9.3 Étude hydrogéologique - contrat de gré à gré EST Solutions inc.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2024-01-003 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 décembre 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-004 3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 19 janvier 2024** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois de décembre 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois de décembre 2023 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	14
Garde interne	31
Garde externe	31
Formation	3
Autre et bénévolat	4
Intervention	5
Entraide	8

5.2. Rapport des interventions de l'année 2023

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions de l'année 2023, soit 326 interventions de toutes sortes, du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service :

Résumé des différentes interventions effectuées par le service incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington :

Type d'appel	Nombre d'appels
Premier Répondant	87
Accidents de la route	32
Interventions toutes catégories (autre que PR)	227
Garde officier régional	55
Entraide (incluant officier régional)	163
Garde interne	321 jours
Garde externe à 4 pompiers	365 jours

Rés. : 2024-01-005 5.3. Adhésion 2024 à l'AGSICQ pour le Chef aux opérations

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription annuelle à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) de M. Jean-Luc Beaudin, chef aux opérations, au coût de 310 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-006 5.4. Embauche au poste de pompier

CONSIDÉRANT le Plan de recrutement de ressources humaines en vigueur au sein du service incendie ;

CONSIDÉRANT le processus d'embauche mené par le directeur du service incendie en bonne et due forme ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'embaucher en date du 22 janvier 2024, **Monsieur Thierry Gendron** à titre de Pompier ainsi que **Monsieur Vincent Lebeau**, à titre de Pompier du Service incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington suivant l'Entente des conditions de travail des pompiers en vigueur aux conditions suivantes :

- Qu'ils établissent leur lieu de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington dans les trois mois suivants l'embauche ;
- Qu'ils habitent ledit lieu de résidence de manière habituelle durant toute la durée de l'emploi, sauf autorisation explicite du conseil municipal ;
- Qu'ils satisfassent à l'enquête relative aux antécédents judiciaires ;
- Qu'ils satisfassent à une période d'essai (probation) d'un an suivant la date d'embauche.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-007 5.5. Nomination au comité intermunicipal suite à l'entente SSI avec la municipalité de Saint-Édouard

ATTENDU la résolution n° 2024-12-206 relative à l'entente relative à la fourniture des services de sécurité incendie par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington à la municipalité de Saint-Édouard ;

ATTENDU QUE les parties s'engagent à former un comité intermunicipal afin d'assurer un suivi de l'entente ;

ATTENDU QUE le comité est formé de trois délégués des conseils des municipalités parties à l'entente, dont le maire et deux conseillers de chaque municipalité, nommés par résolution ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER de nommer M. Yves Boyer, maire, Mme Karine Coallier, conseillère et M. Denis English, comme membres du Comité intermunicipal d'incendie de Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Édouard.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-008 5.6. CAUCA - Offre de service relatif à l'entente SSI Saint-Édouard

CONSIDÉRANT l'Entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants intervenue entre la municipalité de Saint-Édouard et la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie *Cauca* pour les honoraires professionnels suivant la dissolution du service incendie de Saint-Édouard, regroupement de la municipalité de Saint-Édouard au niveau du protocole et déploiement de Saint-Patrice-de-Sherrington reçu le 8 janvier 2024 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER d'accepter l'offre de service de la compagnie *Cauca* pour un montant de 556,99 \$ plus les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-009 5.7. Axes prioritaires 2024-2025 – Sécurité publique

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie a pour mandat d'identifier les priorités du plan d'action de la Sûreté du Québec et d'en faire son évaluation ;

ATTENDU QUE le Comité de sécurité publique de la Montérégie sollicite les différentes municipalités de son territoire pour qu'elles indiquent ce qu'elles estiment être leurs priorités ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE :

- La priorité numéro 1 soit de réguler efficacement la vitesse dans le village ;
- La priorité numéro 2 soit de maintenir et d'accroître la présence des représentants de la Sûreté du Québec.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2024-01-010 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 22 janvier 2024

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 22 janvier 2024 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER que les comptes ajoutés, à payer et payés en cours de mois pour le mois de décembre soient acceptés au montant de **207 441,37 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Dépôt

6.2. Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

M. Yves Boyer, Maire, Mme Karine Coallier, conseillère n° 1, Mme Mélodie Boissy, conseillère n° 2, M. Anthony Mangione, conseiller n° 3, M. Réjean Cousineau, conseiller n° 4, Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 et M. Denis English, conseiller n° 6 déposent la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, tels qu'il l'est prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Rés. : 2024-01-011 6.3. Approbation des prévisions budgétaires 2024 pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2024 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 17 349,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER :

- Que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2024 ;
- Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 17 349,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-012 6.4. Adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024

CONSIDÉRANT les avantages liés à l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui est une source de référence et d'accompagnement pour les municipalités du Québec ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'adhésion à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) de M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que de Mme Annie Grandmont, directrice générale adjointe au coût de **1 889 \$** plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-013 6.5. Adhésion 2024 à la COMAQ pour le Directeur général

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'inscription annuelle à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) de M. Clément Costanza directeur général et greffier -Trésorier, au coût de 565 \$ plus les taxes applicables, tel que prescrit par ladite association.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-014 6.6. Demande d'appui en vue de la fin potentielle des activités de la Caisse Desjardins de Sherrington à l'horizon 2025

ATTENDU QU'il a été communiqué à la municipalité que les activités de la Caisse Desjardins prennent fin à l'horizon 2025, à la fois l'ouverture du bureau et le guichet automatique ;

ATTENDU QUE les représentants rencontrés par la municipalité n'ont pas voulu confirmer de manière officielle ce qui s'apparente à un départ déjà programmé du territoire de Saint-Patrice-de-Sherrington ;

ATTENDU QUE la municipalité manifeste une vive déception, une vive désapprobation et une incompréhension de ce départ qui ne correspondent pas à l'Esprit du Mouvement Desjardins de permettre à tout un chacun de disposer d'un service de proximité, a fortiori dans les localités plus rurales telles que la nôtre ;

ATTENDU QUE ce départ aura pour effet d'éloigner plus encore des populations peu mobiles et peu à l'aise avec les nouvelles technologies ;

ATTENDU QUE ce départ est en contradiction avec un réel besoin du milieu, particulièrement de celui lié aux activités agricoles qui est une clientèle significative pour la Caisse Desjardins ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite engager des démarches afin que la Caisse Desjardins prenne conscience de la pertinence de conserver un point de service et un guichet automatique à Saint-Patrice-de-Sherrington ;

ATTENDU QU'à cet effet la municipalité fait circuler une pétition qui sera ensuite adressée à qui de droit afin de démontrer l'appui de son milieu et de la population locale ;

IL EST ADOPTÉ :

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington demande aux représentants de la Caisse Desjardins de les informer officiellement sur leurs intentions concernant le maintien d'un point de service à Saint-Patrice-de-Sherrington ;
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington demande transmette cette résolution au ministre responsable de la Montérégie, à la députée de la circonscription de Huntingdon et la MRC des Jardins-de-Napierville afin de recevoir un appui dans ses démarches.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-015 6.7. **Correction de la résolution 2023-09-145 relative au calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024/AJOUT**

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (*réf : article 148 Code municipal du Québec*) ;

ATTENDU QUE le conseil adopté la résolution 2023-09-145 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2024, et ce dès 19 h à la salle de la FADOQ, située au 234B rue des Loisirs à Saint-Patrice-de-Sherrington à compter de l'assemblée ordinaire du mois de février :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Dépôt 7.1. **Règlement no332 décrétant une dépense et un emprunt de 437 510 \$ - Dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2,2), le Directeur général et greffier-trésorier dépose le certificat faisant état du résultat de la consultation par voie de registre pour le Règlement no 332, lequel indique que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Rés. : 2024-01-016 7.2. **Adoption du Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308**

RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 308-8 (SECOND PROJET DE RÈGLEMENT)

Modifiant le règlement de zonage numéro 308 et ayant pour objet de clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, à modifier la classification des usages, modifier les grilles de spécifications, modifier les normes d'implantation et types des bâtiments accessoires, modifier certaines dispositions des aménagements extérieurs, stationnement, piscine, ainsi qu'aux établissements d'élevage, toilettage et gardiennage d'animaux domestiques, ajouter d'une section sur les projets intégrés résidentiels.

CONSIDÉRANT QUE Le règlement de zonage numéro 308 est en vigueur sur le territoire municipal depuis août 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington souhaite clarifier et préciser certaines dispositions, corriger des incohérences, à modifier la classification des usages, modifier les grilles de spécifications, modifier les normes d'implantation et types des bâtiments accessoires, modifier certaines dispositions des aménagements extérieurs, stationnement, piscine, ainsi qu'aux établissements d'élevage, toilettage et gardiennage d'animaux domestiques, ajouter d'une section sur les projets intégrés résidentiels.

CONSIDÉRANT QU'Un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), une assemblée publique a été tenue le mardi 14 novembre 2023 sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier, et toute personne pouvait s'y faire entendre à ce propos ;

CONSIDÉRANT QUE Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le *Règlement no 308-8 modifiant Règlement de zonage no 308* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Avis de motion

7.3. Avis de motion - Projet de Règlement 290-3 portant sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal

UN AVIS DE MOTION est déposé par Réjean Cousineau, conseiller, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 290-3 relatif à la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil municipal. Ce projet de règlement a pour but de bonifier l'article 8.3 ainsi que de corriger l'article 6.1.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois de décembre 2023

Durant le mois de décembre 2023, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Bâtiment accessoire	1
Certificat d'occupation	1

8.2. Rapport des permis de l'année 2023

Récapitulatif des permis émis au cours de l'année 2023.

Rénovation/modification bâtiment principal	3
Bâtiment accessoire	12
Certificat d'occupation	1
Agrandissement	7
Captage d'eau	7
Certificat retrait d'occupation	1
Clôture et haie	4
Construction accessoire	1
Démolition	3
Installation sanitaire	5
Nouvelle construction - non résidentiel	7
Nouvelle construction résidentielle	1
Piscine	2

Rés. : 2024-01-017 8.3. Octroi de caractère de rue

ATTENDU QUE la municipalité doit prolonger une partie de l'assiette de la rue O'Meara (partie du lot 6 258 233 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean), laquelle partie sera sous peu désignée par Yves Madore, arpenteur-géomètre, afin de régulariser la situation actuelle et par conséquent, elle procèdera à l'achat de cette partie de lot de Les Jardins Multiforce inc. ;

ATTENDU QUE L'assiette de la rue à acquérir est montrée au plan préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, le 18 janvier 2024, sous le numéro 65469 de ses minutes, dont une copie est jointe aux présentes.

ATTENDU QUE pour se conformer à la législation en vigueur, la municipalité doit, par résolution, octroyer le caractère de rue à cette partie de lot, donc de faire passer cette partie de lot de son domaine privé au domaine public ;

ATTENDU QUE le conseil juge approprié qu'une partie de la rue obtienne officiellement son caractère de rue (domaine public) ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington procède à l'achat de cette partie de rue, soit la partie du lot 6 258 233 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Saint-Jean, tel que montré au plan mentionné ci-dessus et octroie le caractère public à cette partie de lot afin que celle-ci devienne une voie publique.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-01-018 8.4. Acquisition d'un camion pour le service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la volonté d'acquérir un véhicule tel que prévu dans l'entente relative au FFR volet 4 avec les municipalités de Sainte-Clotilde et Hemmingford concernant le partage d'une ressource en inspection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à plusieurs demandes de prix et que l'offre reçue de *Ste-Marie Automobiles* a été la meilleure ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accepter l'offre de *Ste-Marie Automobiles* pour l'acquisition d'un camion 2024 Chevrolet Silverado 1500 (CK10743) pour un montant de 52 495 \$ plus les taxes applicables et de le financer à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois de décembre 2023

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Installation de la saleuse sur le F-550
- Assistance à la fabrique pour l'installation de la guignolée
- Installation des décorations de Noël
- Déneigement
- Réparation des conduits de ventilation en fin de vie à l'usine d'épuration
- Finir les préparatifs pour l'ouverture de la patinoire
- Formation d'employés sur la zamboni
- Travaux dans la station de pompage Fortin
- Coupe d'arbres tomber dans les RG due au poids de la neige
- Entretien des véhicules

Rés. : 2024-01- 9.2. Étude hydrogéologique – Contrat de gré à gré EST Solutions inc. - Reporté

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés. : 2024-01-019 10.1. Aide financière - Société d'histoire des XI

CONSIDÉRANT la sollicitation de La Société d'histoires des XI pour une aide financière dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme agit pour la promotion de l'histoire et du patrimoine au sein de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER D'accorder une aide financière d'un montant de 240 \$ à l'organisme La Société d'histoires des XI pour ses activités.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucun point.

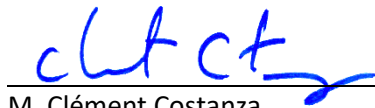
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-01-020 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Anthony Mangione **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 22 janvier 2024 à 19 h 59.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2024.